

OBJECTIFS

Connaître l'anatomie des bovins afin d'identifier les premiers signes de souffrance pour intervenir rapidement et diminuer la mortalité des animaux et améliorer l'état général du troupeau.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Compléter sa boîte à outils en découvrant cette technique alternative au recours systématique d'anti-inflammatoires

PUBLIC Eleveurs bovins lait, bovins viande d'Alsace et d'ailleurs

PRÉ-REQUIS : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

1,5 jours (10 heures)
24/02 + 03/03/2022

Aux environs de Bouxwiller

9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Repas : **à déterminer** (à charge du participant)

Intervenant :

Joëlle REICHL,
ostéopathe animalier.

Coût de la formation : 270 €
(nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **56€**
(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **75 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ocpiat (ex-FAFSEA) : **210 €**
(prise en charge partielle possible)

Autre salarié/particulier : **270 €**

Formation cofinancée par :



Contenu :

- ◆ Notions simples d'anatomie, de biomécanique et de physiologie des ruminants.
- ◆ Savoir différencier un cas vétérinaire d'un cas ostéopathique.
- ◆ Démonstration, partage de techniques sur les animaux présents dans l'élevage.

Méthodes pédagogiques :

Alternance de théorie et de pratique avec les animaux présents sur l'élevage.

JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Cécile MICHEL, tél. 06 21 67 07 16
cecile.michel@alsace.chambagri.fr



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 - Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires Référent handicap : Sébastien LIBBRECHT (03 88 19 17 07)

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>